

## Domaine Santé

## Filière Nutrition et diététique

## Positionnement et plaidoyer en Nutrition (PPN)

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.3002.F.24

Degré d'études :

☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup> ☐ 2<sup>ème</sup> ☒ 3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 7

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre  
☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne  
☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

## 2. Prérequis

☒ Avoir validé le/les modules NHP/NHM ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.

[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e  
☒ Rôle de communicateur-trice  
☒ Rôle de collaborateur-trice☒ Rôle de leader  
☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
☒ Rôle de professionnel-le

## Compétences principales

(Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- A1 Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus de soins nutritionnels des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A2 - Elles conseillent les particuliers, certains groupes de populations, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- A4 - Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- A5 Elles initient des interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des personnes ou des groupes de populations spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- A6 - Elles contrôlent l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité mesurables, spécifiques à la nutrition.
- B1 - Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- C1 - Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- C2 - Elles s'engagent, dans le cadre d'une coopération interprofessionnelle, à assurer un approvisionnement alimentaire de haute qualité, durable et sûr, ainsi que la mise à disposition d'une offre alimentaire favorable à la santé.
- D1 - Elles assurent une coordination et un leadership professionnels dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- E1 - Elles participent à la mise en œuvre de mesures ou de projets de promotion de la santé et de prévention dans le domaine de la nutrition et de la diététique pour des populations cibles et/ou dans des contextes spécifiques.
- E2 - Elles soutiennent les institutions dans la définition et la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles, de promotion de la santé et de prévention, par des mesures structurelles d'optimisation de l'offre alimentaire.
- F1 - Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et apportent la vision nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles.
- F2 Elles identifient les besoins en recherche dans le domaine de la nutrition et de la diététique, contribuent à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, contribuent à la transposition efficace de leurs résultats dans le conseil nutritionnel et la pratique thérapeutique
- G1 - Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies.
- G2 - Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur de la reconnaissance de la profession par la communauté des experts.

- G3 - Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

### Objectifs généraux d'apprentissage

Au terme du module, les étudiant.es seront capables de :

- 1. Situations conceptualisées en Nutrition humaine : réponse à « une question d'actualité »**
  - Mobiliser les connaissances en physiologie de la nutrition, et si nécessaire des métabolismes impliqués, afin d'argumenter scientifiquement les réponses aux questions posées.
  - Dans des situations concrètes, rechercher, analyser, synthétiser les informations (physiologie, biochimie, épidémiologie, recommandations nutritionnelles, sciences des aliments, diététique, etc.) permettant de construire une réponse argumentée.
  - Collaborer activement avec les autres étudiant-es et l'enseignant-e responsable de la question d'actualité dans le but de faire évoluer la réflexion et le positionnement professionnel.
  - Sélectionner des références pertinentes et les présenter dans le style Vancouver.
  - Répondre oralement de manière pertinente aux questions d'un-e journaliste et de l'enseignant-e responsable.
- 2. Promotion de la santé : mesures structurelles et plaidoyer**
  - Différencier les types de mesures structurelles utilisées pour promouvoir une alimentation équilibrée et préciser leurs caractéristiques et leurs effets.
  - Expliciter les différences et la complémentarité des mesures comportementales et structurelles pour promouvoir une alimentation équilibrée.
  - Identifier les parties prenantes et anticiper les potentiels conflits d'intérêt.
  - Recommander une mesure structurelle pour promouvoir une alimentation équilibrée dans une situation donnée en tenant compte des facteurs impliqués.
  - Analyser de manière critique des interventions de promotion d'une alimentation saine réalisées auprès de divers publics.
  - Analyser les conditions qui favorisent la réussite d'un projet de promotion de la santé.
  - Concevoir des stratégies de diffusion et de pérennisation des projets de promotion de la santé.
  - Argumenter à l'écrit et à l'oral pour la mise en place d'une intervention, une mesure ou un programme en soignant tant le fond que la forme.

---

### 3. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

---

#### Contenus Question d'actualité

- Recherche documentaire sur une question d'actualité
- Synthèse des évidences et élaboration d'une réponse argumentée
- Sélection et mise en évidence des références pertinentes

#### Contenus Promotion de la santé : mesures structurelles et plaidoyer

- Mesures individuelles et structurelles de promotion d'une alimentation saine
- Modèles de changement de comportement : le COM-B model
- Argumentation et plaidoyer
- Pérennisation des mesures (y compris participation)
- Analyse des parties-prenantes (y compris lobbying)

#### Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Activités en présentiel et à distance, synchrone et asynchrone
- Cours théoriques
- Lectures personnelles
- Tutorat (exercices supervisés)
- Séminaires d'intégration
- Recherche documentaire, rédaction de dossier
- Activités multimédias : images, vidéos, tutos, réseaux sociaux

#### Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé aux cours et séminaires et la participation aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs est obligatoire. En cas de taux de fréquentation inférieur l'étudiant-e devra fournir un rapport écrit individuel supplémentaire en lien avec les cours manqués.

---

### 4. Modalités d'évaluation et de validation

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. Situations conceptualisées en Nutrition humaine : réponse à « une question d'actualité » incluant :**
  1. Participation aux séminaires d'intégration (évolution du processus et participation)
  2. Argumentaire sous forme de rapport écrit répondant à la question d'actualité et présentant 10 références bibliographiques clé
  3. Soutenance orale en groupe et réponses apportées à un-e journaliste et à l'enseignant-e.

Ces trois éléments sont combinés dans une note locale attribuée au groupe d'étudiant-es. Toutefois, les examinateurs se réservent le droit de mettre une note différente en cas de déséquilibre important entre les étudiant-es. (coefficient 1)

- B. Promotion de la Santé : rapport écrit de groupe présentant l'analyse critique réalisée sur les deux actions de terrain analysées ainsi que les recommandations argumentées (coefficient 1)
- C. Promotion de la Santé : présentation orale individuelle courte (format « pitch ») sous forme de vidéo ou de Power Point commenté sur une mesure structurelle recommandée choisie (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus.

Des consignes détaillées pour chacun des éléments de validation seront distribuées en début de module.

Période : Période de validation du semestre d'automne selon le calendrier académique

---

## 5. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module au module ☐ Pas de remédiation

En cas de note insuffisante

- si la note obtenue au point (A) est insuffisante (note inférieure à 4.0), un complément écrit portant sur les lacunes sera exigé.
- Si la note obtenue au point (B) est insuffisante (note inférieure à 4.0), un complément écrit portant sur les lacunes sera exigé.
- Si la note obtenue au point (C) est insuffisante (note inférieure à 4.0), une nouvelle présentation orale sera exigée.

La **remédiation** permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : à définir

---

## 6. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

---

## 7. Responsable de module

**Responsable** : Sophie Bucher Della Torre

**Enseignant-e-s HES et externes** : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 11.10.2024

Pasqualina Riggillo  
Responsable de la filière